

# Commune de VERS-SUR-SELLE

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 14 octobre 2025**

Le quatorze octobre deux mil vingt-cinq, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames LEFEBVRE, MERCIER, SALOMÉ et GAPENNE (arrivée à 18h50).  
 Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY et RICHARD.

Absents : Madame ALIGNER ayant donné procuration à Madame MERCIER,  
 Messieurs JACQUESSON et RIQUIER, Madame DUCROQ

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de la convocation : 08/10/2025

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 8

#### **ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2025.**
- **DM3/2025**
- **Présentation des admissions en non-valeur et créances éteintes.**
- **Vente du terrain chemin de l'abreuvoir.**
- **Délibération fixant la durée d'amortissement des études non suivies de travaux.**
- **Validation du parcours du Tour d'Amiens Métropole et convention pour la pose et la gestion des pupitres d'information le long du parcours**
- **Questions diverses**

#### **Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2025**

Sans aucune remarque le procès-verbal de la séance du 03 juillet est approuvé à l'unanimité.

Délibération	N° 25/10/01
--------------	-------------

**Objet : Décision modificative n°3/2025**

Monsieur GUY, adjoint aux finances présente la décision modificative suivante :

Augmentation des crédits au 2135 pour le règlement des travaux de peinture dans une classe de l'école 2 413.09€.

Ouverture de crédits au 6541 pour les créances admises en non-valeur.

Les opérations d'ordre et patrimoniales ont pour but de rattacher des frais d'études passés à des dépenses de travaux ou d'achats.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 442.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 442.19 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 213.09 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 213.09 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6641 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	29.10 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29.10 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 442.19 €</b>	<b>2 442.19 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 213.09 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 213.09 €</b>
R-2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	524.40 €	0.00 €	0.00 €
D-2157 : Matériel et outillage technique	0.00 €	3 325.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2152 : Installations de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	524.40 €
R-2157 : Matériel et outillage technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 325.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 849.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 849.40 €</b>
D-202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0.00 €	1 048.80 €	0.00 €	0.00 €
R-202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 048.80 €
<b>TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 048.80 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 048.80 €</b>
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €	2 413.09 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 413.09 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 311.29 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 311.29 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 311.29 €</b>		<b>7 311.29 €</b>

Délibération	N° 25/10/02
--------------	-------------

**Objet : demande d'admission en non-valeur de titres par le comptable public.**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 25 juillet 2025, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les demandes d'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de deux titres de recettes pour un montant total de 29.10€ :

n°52 de l'exercice 2021, objet : charges salle communale Montant 16.50€

n°353 de l'exercice 2023, objet : périscolaire Montant 12.50€

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Délibération	N° 25/10/03
--------------	-------------

**Objet vente du terrain du chemin de l'abreuvoir**

- Vu la délibération du 20 mai 2025 ayant pour but de désaffecter et de déclasser le chemin dit de l'abreuvoir afin de le passer dans le domaine privé de la commune
- Vu le contact téléphonique avec le service des Domaines confirmant que leur consultation n'était pas nécessaire pour cette opération.
- Considérant qu'un acquéreur à fait une proposition d'achat au prix de 1 500€.
- Considérant que les riverains consultés n'ont pas manifesté d'opposition à cette transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 8 voix pour et une abstention (M RICHARD) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès du notaire afin de procéder à la vente.
- De signer tout document relatif à cette transaction.
- Décide que les frais de bornage et de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

**Délibération sur les amortissements :** celle-ci avait été prévue à l'ordre du jour, en cas de nécessité le temps de faire le point avec le trésor public. Au final les études en question ont été rattachées à des opérations. La délibération n'est donc pas nécessaire.

18h50 arrivée de Madame GAPENNE

Délibération	N° 25/10/04
--------------	-------------

**Objet Validation du parcours de chemins de randonnées et autorisation de pose de pupitres d'information et de balisage par Amiens Métropole - Convention**

*Monsieur le Maire présente la demande de délibération par Amiens Métropole pour la validation du parcours de chemins de randonnées devant relier toutes les communes de la Métropole.*

*Le problème des incivilités de plus en plus fréquentes est évoqué. La question est posée du bien-fondé de mettre des poubelles sur ces chemins. Monsieur GUY signale que de plus en plus souvent, les poubelles sont retirées des espaces publics, qu'il appartient aux promeneurs de reprendre leurs déchets.*

*Sur le principe de validation de ce parcours les membres du Conseil sont pour, toutefois monsieur RICHARD souhaite qu'il y ait concertation avec les propriétaires voisins de ces chemins afin de ne pas entraver les activités des agriculteurs notamment.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de valorisation des chemins ruraux porté par Amiens Métropole dans le cadre de son plan d'action Trame verte et bleue,

Vu la proposition de parcours identifié sur le territoire communal, transmis par Amiens Métropole,

Considérant l'intérêt de promouvoir les cheminements doux, le patrimoine naturel et rural, et de sensibiliser les usagers aux enjeux de biodiversité,

Considérant la volonté de la commune de s'associer à cette démarche,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 – Valide le parcours de valorisation des chemins ruraux proposé par Amiens Métropole sur le territoire de la commune de VERS SUR SELLE, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 – Autorise Amiens Métropole à installer un ou plusieurs pupitres d'information le long des chemins identifiés et en centre-bourg ainsi que le balisage, sur le domaine public communal,

suivant la convention entre la commune et Amiens Métropole, annexée à la présente délibération.

Article 3 – Indique que les implantations seront réalisées en concertation avec les services techniques de la commune, afin de respecter les contraintes locales (accessibilité, visibilité, sécurité...).

Article 4 – Précise que la pose et le renouvellement éventuel (hors entretien courant) des pupitres sont assurés par Amiens Métropole, sans coût pour la commune.

Article 5 – Charge Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

### **Questions diverses**

#### **Monsieur le Maire :**

**Il présente** : une DIA pour laquelle il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune :

TOLOTTI / LIU	103 route de Conty	AH 165
---------------	--------------------	--------

et une déclaration de vente de parcelle de bois taillis, soumise au droit de préférence de la commune, pour laquelle il n'a pas fait valoir ce droit de préférence :

M Thierry GAMBIER	Aux Brunnes	AI 59 (33a 70ca)
-------------------	-------------	------------------

**Au niveau de la cantine scolaire** ; les parents et les membres du Conseil souhaitent la visiter.

A ce jour les travaux de reprise sont encore en cours.

Monsieur GUY suggère qu'il soit demandé aux parents élus de proposer une date pour organiser une visite.

Il est nécessaire de communiquer à la CC2SO que la cantine sera bien opérationnelle à la rentrée des vacances d'octobre. Il faut également attirer l'attention des parents sur le fait qu'il n'y aura plus de transport scolaire le midi entre VERS et BACOUEL.

**Reprise de la chicane à l'entrée du village** : les travaux ont été avancés

#### **Mme LEFEBVRE**

**14 juillet** : elle remercie l'amicale des ainés pour l'organisation du repas.

**Fête du village** : beaucoup de monde y a assisté, notamment au rallye (une quinzaine d'équipes y a participé). Elle remercie les membres de la commission des fêtes, et plus particulièrement Hélène et Jérôme) pour leur implication. Remercie également les bénévoles et élus qui ont œuvré pour que cette fête soit une réussite.

**Rencontre avec Madame HAMDANE** : avec Monsieur GUY elle a eu l'occasion de s'entretenir avec la députée de la circonscription, notamment à propos des subventions qui étaient attendues pour le restaurant scolaire.

**Collecte de l'aide alimentaire** : elle lance un appel aux bénévoles pour la collecte au profit de l'aide alimentaire de SALEUX prévue le 22 novembre.

**Noue rue Haudière** : Il faudrait voir à faire nettoyer la noue de la rue Haudière. Monsieur POURNY l'informe qu'il est prévu de le demander au CPIE lors de leur prochaine venue à la fin du mois.

#### **M GUY**

Souhaite réunir la commission finance pour faire un bilan

#### **Mr CANDELIER**

- A eu l'occasion d'emprunter du matériel à Amiens Métropole dans le cadre de l'organisation du spectacle de l'tchotte Françoise, service très appréciable.
- Place du 8 mai, une corbeille et des bancs à reprendre
- Il signale que des enfants circulent dangereusement à vélo dans les rues du village. Ne respectent aucun stop.
- En ce qui concerne les impôts fonciers, il rappelle que la commune a encore cette année maintenu les mêmes taux. L'augmentation de 1.7% est due à l'augmentation de la base de calcul par l'Etat.
- Demande ce qu'il en est de la situation de monsieur Jeansonni suite à son accident de travail.

- Il demande si un point a été fait sur les recettes du périscolaire suite à l'instauration des tarifs selon le quotient familial. Monsieur GUY répond que non, pas encore.
- la vitesse. Les voitures roulent trop vite, il propose de peindre les limitations au sol.
- Il avait signalé lors d'un précédent conseil qu'une personne résidant à la Grimpette souhaitait qu'un entretien soit fait le long de la ligne SNCF. Qu'en est-il ? Monsieur le maire répond que la commune a taillé, qu'il suppose que la SNCF a fait sa part.
- Il signale qu'une plaque sur le trottoir en face des logements de la SIP bouge.

**Sans autres questions des membres du Conseil,  
Monsieur le Maire lève la séance à 20h36**

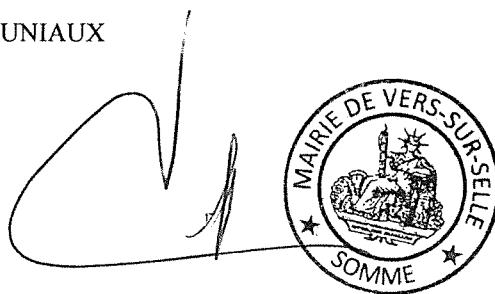
**Liste des délibérations à l'ordre du jour :**

- **Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2025.**
- **DM3/2025**
- **Présentation des admissions en non-valeur et créances éteintes.**
- **Vente du terrain chemin de l'abreuvoir.**
- **Délibération fixant la durée d'amortissement des études non suivies de travaux.**
- **Validation du parcours du Tour d'Amiens Métropole et convention pour la pose et la gestion des pupitres d'information le long du parcours**
- **Questions diverses**

**En présence de :**

Mesdames LEFEBVRE, MERCIER, SALOMÉ et GAPENNE (arrivée à 18h50).  
Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY et RICHARD.

Le Maire  
Jean-Luc JEUNIAUX



La Secrétaire de Séance  
Karine LEFEBVRE



